

La FNEC FP-FO défend l'enseignement adapté et spécialisé

N°3

Une continuité dans les politiques gouvernementales pour détruire l'enseignement spécialisé

Loi Boisseau-Montchamp sur le Handicap de 2005, décrets Darcos, loi Peillon, loi Blanquer : depuis des décennies, avec des arguments démagogiques et prétextant l'égalité des droits, les gouvernements s'attaquent aux élèves les plus fragiles, en visant, à terme, la fermeture des structures et postes spécialisés, également dans le viseur d'organisations supranationales. Ainsi, l'ONU, suite à une audition du gouvernement à l'été 2021, exhorte la France à fermer tous ses établissements médico-sociaux !

La FNEC FP-FO a toujours dénoncé les conséquences de la loi 2005 sur les élèves les plus fragiles. Pour rappel, seule la FNEC FP-FO a voté contre les décrets d'application de la Loi Boisseau-Montchamp lors du CSE du 20 octobre 2005.

La loi Peillon de Refondation consacre l'École inclusive

Via l'« École inclusive » de la loi de Refondation*, le concept d'inclusion s'est substitué définitivement à celui d'intégration. Il ne s'agit plus désormais de scolariser les élèves en situation de handicap ou en grande difficulté dans les structures ou classes correspondant à leurs capacités mais il s'agit à l'École de s'adapter à tous les profils d'élèves, quels qu'ils soient, aboutissant à des situations catastrophiques.

La loi de Refondation se traduit par des attaques de toutes les classes et structures spécialisées : CLIS transformées en ULIS, SEGPA en dispositifs inclusifs, les fonctions d'EEL (enseignants éducateurs en internat) confiées à des Assistants d'Education précaires notamment pour le service de nuit...

La FNEC FP-FO intervient dans toutes les instances, en défense des SEGPA, EREA, CLIS et établissements médico-sociaux. Elle informe, réunit et mobilise les personnels pour revendiquer tous les postes adaptés nécessaires.

(*) Lors du CSE du 14 décembre 2012, FO vote contre le projet de loi de Refondation. UNSA, CFDT, SNALC votent pour et la FSU s'abstient.



Remplacement du CAPA-SH par le CAPPEI pour imposer ces transformations

Le décret 2017-169 du 10 février 2017 instaure le CAPPEI qui fusionne et fait disparaître les options A, B, C, D, E, F et G, qui diminue les horaires de formation. Il vise à transformer les enseignants spécialisés en VRP de l'école inclusive.

Lors du CSE du 26 janvier 2017, FO vote contre le projet de décret. La FSU ne prend pas part au vote.

VERS LE CORPS UNIQUE



Les personnels spécialisés transformés en personnels ressources ... puis en coachs...

Depuis la Loi Peillon de Refondation, les enseignants spécialisés ont été appelés à devenir des personnels ressources, le ministère impulsant la transformation des classes spécialisées en dispositifs inclusifs.

Les CLIS sont devenues des ULIS, les ITEP et les IME des dispositifs, les SEGPA doivent devenir des passerelles inclusives...

Des dispositifs en tous genres se multiplient : UMIS (Unités Mobiles pour l'Inclusion Scolaire), DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif), DICS (Dispositif Inclusion et Climat Scolaire), CAS (Conseiller d'aide à la scolarisation) ... Puis, dans le cadre du Comité national de

suivi de l'École inclusive présidé par les ministres Blanquer et Cluzel, décision a été prise de restructurer les établissements médico-sociaux en équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) rattachées aux PIAL.

Plutôt que d'offrir les soins et l'enseignement spécialisé nécessaires aux élèves, le gouvernement transforme donc les personnels des établissements médico-sociaux en coachs ayant pour mission d'expliquer aux personnels en quoi ils sont responsables des situations auxquelles ils sont confrontés !

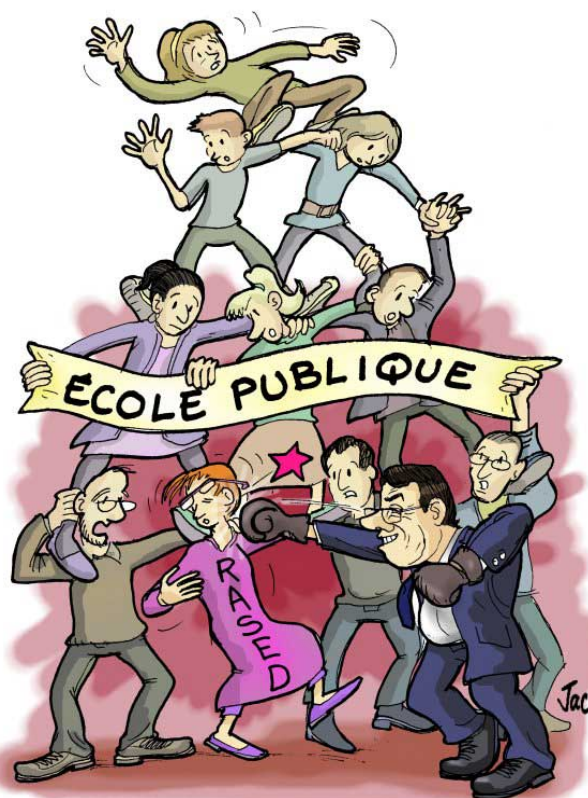
La FNEC FP-FO refuse ce cadre et défend tous les postes spécialisés, toutes les structures.

Défense des RASED

Le ministère a publié un rapport de l'IGSER sur les RASED en février 2021 qui démontrerait les résultats insuffisants des prises en charge des élèves et oriente vers une modification des missions des RASED tournées vers l'accompagnement des personnels, dans la même logique que les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) ... La co-intervention, l'analyse des pratiques des personnels devraient désormais devenir le cœur des missions de ces collègues... C'est une attaque supplémentaire contre les RASED, déjà minés par les suppressions de postes et la remise en cause du tryptique « psychologue du premier degré, maître E et maître G », résultant en particulier de la fusion psy/COP*.

La FNEC FP-FO revendique le maintien et le développement des RASED

(*) : La Fusion des psychologues du premier degré et des COP en un corps de psychologues de l'Éducation nationale a été portée par la FSU. Cette fusion accompagne la fermeture des CIO. Elle déconnecte les psychologues du 1er degré du corps des PE et les place dans le cadre des 1607 heures. Les psychologues exerçant dans le premier degré ont perdu en conséquence une semaine de vacances. Les personnels n'y ont rien gagné. La FNEC FP-FO a voté contre cette fusion.



Tous experts du handicap et de la grande difficulté scolaire ?



Fin 2019, le ministre a réuni plusieurs groupes de travail ministériels concernant l'École Inclusive (réforme du CAPPEI, Modules d'Initiative Nationale, Cahier des charges de la Formation Initiale...)

Les intentions du ministère étaient claires : il faut « changer de paradigme ». L'enseignement spécialisé serait désormais l'affaire de tous ! Depuis la rentrée 2021, suite à l'arrêté du 25 novembre 2020 relatif aux contenus du cahier des charges de la formation initiale, tous les personnels bénéficient désormais d'un module de formation obligatoire de 25 heures minimum concernant l'école inclusive et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ainsi, chaque collègue entrant dans le métier aura été considéré comme « formé » à la pratique de l'École inclusive...

La FNEC FP-FO s'est opposée à ces projets remettant définitivement en cause l'existence même des structures adaptées !

PPCR, un levier pour faire accepter l'inacceptable

Des collègues sollicitant la hiérarchie pour signaler les besoins en termes de moyens (AESH...) ou d'orientations d'élèves vers des structures spécialisées se voient imposer des *accompagnements* PPCR (visites de conseillers pédagogiques, d'Inspecteurs etc.) mettant en cause leurs compétences professionnelles plutôt que les défaillances de l'institution en termes de prises en charge.

La culpabilisation est alors portée à son paroxysme et génère des situations de souffrance dans les classes pour les personnels et les élèves.

La FNEC FP-FO, qui a voté contre PPCR et demande son abrogation, est aux côtés des personnels confrontés à de telles situations.

Le critère "prendre en compte la diversité des élèves" évalue la capacité à se débrouiller seul et sans moyen !



ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS : LA GRILLE

Evaluations des écoles et établissements : plus besoin de moyens !

Dans le cadre des évaluations d'écoles et d'établissements, les personnels vont se retrouver encore davantage sous pression pour gérer les difficultés liées à l'inclusion systématique. Un des objectifs de ce dispositif d'autonomie des établissements est de faire de l'École son propre recours. Plus besoin de moyens supplémentaires (enseignants spécialisés, AESH...), il vous suffit de vous auto-évaluer pour proposer vous-même les solutions aux problèmes rencontrés et subir des *accompagnements* incessants... Nul doute que l'inclusion systématique sera au cœur de ces objectifs !

La FNEC FP-FO exige l'abandon des évaluations d'écoles et d'établissements.

AESH : un vrai statut , un vrai salaire, abandon des PIAL !

L'instauration des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé), au cœur de la loi Blanquer, permet de flexibiliser aujourd'hui les conditions de travail des AESH et de diminuer le temps d'accompagnement des élèves. Les AESH, personnels extrêmement précaires et en grande majorité à temps partiels imposés, se retrouvent affectés au sein d'un PIAL dans lequel ils peuvent être appelés à se déplacer au détriment des élèves qu'ils suivent et de leurs conditions de travail.

C'est dans le cadre de PIAL renforcés que doivent s'intégrer les dispositifs émanant de la dislocation des établissements médico-sociaux.

Aux côtés des AESH, la FNEC FP-FO revendique un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL !



La FNEC FP-FO en défense de l'enseignement spécialisé !

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- Rétablissement du droit à un enseignement spécialisé pour les élèves dont la situation l'exige, ce qui signifie le retour à une orientation au cas par cas des élèves selon la nature et le degré du handicap ;
- Rétablissement et création de tous les postes, structures et établissements à hauteur des besoins ;
- Abandon des lois Blanquer (dont les PIAL), Peillon, Montchamp ;
- Diminution des effectifs par classe ;
- Abandon du CAPPEI et retour à une véritable formation d'enseignant spécialisé pour ceux qui le souhaitent ;
- Orientation des élèves au cas par cas, décidée par des professionnels (médecins, éducateurs, enseignants) en fonction du degré du handicap ou de la difficulté scolaire ;
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH ! Recrutement à hauteur des besoins ;
- Abandon de la politique d'évaluation permanente PPCR - Grenelle.

La FNEC FP-FO refuse l'inclusion systématique et forcée et revendique un véritable droit à un enseignement adapté avec tous les postes et structures spécialisés nécessaires. Elle invite les personnels à se saisir des élections professionnelles en votant et faisant voter du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats.